

## Déclaration de la FNEC FP FO au CHSCT D du 18 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

La FNEC FP Force Ouvrière tient en premier lieu à affirmer ici son soutien au mouvement de grève des cheminots contre la remise en cause du service public ferroviaire et pour la défense de leur statut. L'existence d'un statut particulier a justement permis au pays de disposer d'un service public de haute qualité jusqu'à ce que les différents gouvernements qui se sont succédé depuis la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire mettent en œuvre cette politique commerciale qui a tourné le dos à l'intérêt des citoyens. Il en va de même du statut général de la Fonction publique acquis de haute lutte et affirmé à la libération. Il garantit à la fois aux citoyens un égal accès au service public sur l'ensemble du territoire et aux agents un certain nombre de droits.

C'est à l'ensemble de ces droits que le gouvernement s'attaque aujourd'hui. La remise en cause de l'existence des CHSCT, leur fusion avec les CT, les discussions en cours sur les prérogatives des CAP, tout concourt à la remise en cause des droits contenus dans le statut.

Le statut, c'est l'ensemble des droits et des devoirs collectifs et individuels. Il ne resterait plus que les devoirs, les droits étant rangés au rayon des accessoires inutiles.

La FNEC FP FO de l'Ain se félicite du communiqué commun FO-CGT-Solidaires du 15 juin qui viennent de claquer la porte des négociations sur l'avenir des CHSCT... le gouvernement ayant confirmé son intention de les supprimer.

« Pour autant, les trois organisations syndicales vont continuer de porter leurs revendications en faveur d'une instance indépendante et dédiée à l'hygiène, la santé et la sécurité des travailleurs, indispensable au maintien de bonnes conditions de travail. »

Un point à l'ordre du jour de ce CHSCTD concerne les élèves à besoin éducatif particulier (EBEP), autrement dit les élèves qui présentent un désavantage par rapport aux autres face aux apprentissages. Notre fédération rappelle une nouvelle fois ici qu'elle est pour l'inclusion des élèves à condition que cette inclusion soit étudiée au cas par cas. L'inclusion systématique conduit à l'aggravation des conditions de travail des collègues, aggravation que nous constatons lors de nos visites et à la lecture des fiches du registre SST par exemple.

Éliminer les risques professionnels à la source, dont il est question dans le guide méthodologique élaboré par le CHSCT Ministériel en page 5 dans le paragraphe prévention primaire, c'est pour FO rouvrir les structures et les postes spécialisés. Il faut traiter les causes avant les conséquences. FO n'est pas engagé par ce guide proposé par le ministère. Si ce guide rappelle les obligations de l'employeur et intègre des dispositions importantes sur le droit de retrait, d'alerte, la protection fonctionnelle et les accidents de service, il fait l'impasse sur le problème de l'inclusion systématique qui est érigé ici en postulat. Ce guide réduit le rôle du CHSCT à un rôle d'accompagnement des personnels en souffrance du fait de la mise en œuvre de cette politique irresponsable. La prévention primaire est inexistante et le ministère renvoie aux échelons inférieurs le soin de traiter les dégâts provoqués en amont par la politique ministérielle, au mieux de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, au pire des mesures curatives.

Eliminer les risques professionnels c'est respecter les affectations et les qualifications des enseignants affectés en segpa, c'est respecter le volontariat des collègues.

Madame l'Inspectrice d'Académie, vous avez refusé lors du dernier CHSCT de mettre au vote notre avis en ce sens. Pour FO il s'agit là d'une entrave à l'exercice du mandat des représentants syndicaux. Nous ne pouvons l'accepter. Notre fédération a organisé une conférence le 28 mars 2018 sur l'inclusion scolaire. Nous vous remettons notre compte rendu et la lettre demandant audience au ministre. Nous demandons qu'un vrai bilan soit fait, que les structures et les postes spécialisés soient rouverts.

Un autre point à l'ordre du jour de ce CHSCTD concerne le numérique.

Cette question du numérique n'a pas été abordée dans le bon ordre. Les CHSCT, et notamment le ministériel, aurait dû être consultés pour enquête en amont comme le prévoient les textes (article 57 du décret de 82) . Aucun CHSCT n'a été consulté ni pour l'utilisation des messageries , ni pour m@gistère , ni pour les livrets LSU et LSL etc.

Le numérique renvoie au télétravail, pour la fnec il s'agit d'un problème interprofessionnel. Le « droit à la déconnexion » n'est pour notre confédération pas un droit, mais un devoir. L'employeur peut reprocher à l'employé de ne pas s'être déconnecté.

Concernant les personnels travaillant dans les CIO, le projet de loi sur « *la liberté de choisir son avenir professionnel* » , prévoit la fermeture des CIO, l'affectation des PsyEN-EDO en établissement. Les personnels veulent conserver leur lieu de travail spécifique qui leur garantit leur indépendance, leurs missions dans l'Éducation nationale. Ils ont raison.

Nous tenons à rappeler ici les revendications intersyndicales SNES-FSU, SE Unsa, Sud Éducation, SNFOLC, CGT éducation, SGEN CFDT :

- Pour l'abandon du transfert aux régions prévu à l'article 10 du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et pour le maintien des DRONISEP de leurs personnels, des Psy-ÉN, des DCIO au sein de l'Éducation nationale.
- Pour le maintien de tout le réseau des CIO, service public d'orientation de l'Éducation Nationale de proximité.
- Contre la remise en cause du statut et des missions des psychologues de l'éducation nationale « Éducation, Développement, Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle », et de leur affectation dans les CIO.
- Pour une augmentation significative des recrutements permettant une réduction des effectifs pris en charge.

Merci de votre attention.